

Délibération N° 2016-98

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 septembre 2016,
sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 et notamment l'article 47 ;
- Vu** la délibération 2016-77 du 11 juillet 2016 ayant émis un avis favorable sur la composition du Comité budgétaire,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Désignation des représentants des usagers au sein du Comité budgétaire

La liste UNEF propose les candidatures de Mme Ouafa YOUALA et de M. Idris MYRTAL au titre des représentants usagers au sein du Comité budgétaire.

Ces candidatures sont approuvées à la majorité des élus étudiants du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 4

Présents et représentés : 4

Dont :

Pour : 2

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 3 octobre 2016

P/La Présidente de l'Université Lyon 2
et par délégation

Le Directeur général des services

Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.